



L'Écho Citoyen

LE JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA VILLE DE SAUSSAN



Photo jingoba - pixabay.com

SOMMAIRE



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Rose-Marie Risso,
Conseillère municipale,
Chargée de Communication

RÉDACTION

Associations et Mairie de Saussan

CRÉDIT PHOTOS

Associations et Mairie de Saussan

COMITÉ DE RELECTURE

Bernard Grenier, 2^{ème} adjoint
Mylène Houvenaghel, Conseillère
Municipale
Rose-Marie Risso, Conseillère
municipale, Chargée de
Communication
Joël Vera, Maire de Saussan

DIFFUSION

Mairie de Saussan

CONCEPTION / RÉALISATION

LPJ Hippocampe

Imprimé à 650 exemplaires.

ÉDITO 3

ACTUALITÉS 12

- Avis d'ouverture d'enquête publique 12
- Liste électorale : ce qui change 13
- Culture, Environnement et Patrimoine 14
- MDJ 18
- ALSH la Galinette 20
- Crèche plume et bulle
- Ecole maternelle 21
- Des nouvelles de l'école élémentaire
- Centre équestre Pachka 22
- État civil 23

RÉTROSPECTIVE 24

VIE ASSOCIATIVE 26

- Bibliothèque municipale 26
- Apesa
- Kdanse 27
- Le Foyer Rural 28
- Tambourin 29
- Tennis club Saussan
- Ecole de musique l'Internote

AGENDA 30

VIE PRATIQUE 31

*Chères Saussannaises,
chers Saussannais*

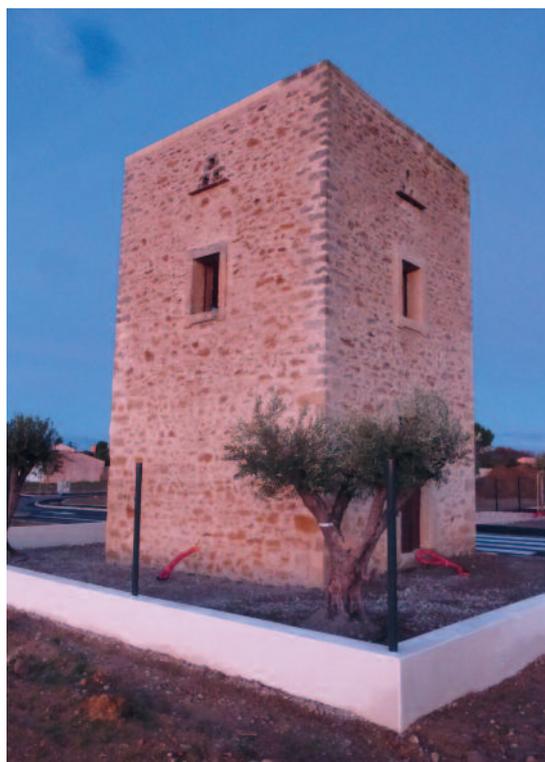
Cette année nous a permis d'avancer sur nos projets d'investissement pour les écoles, de sauvegarde de notre patrimoine, d'amélioration de notre desserte en transports publics. Des points sur lesquels je souhaite vous informer y compris sur la nouvelle taxe GEMAPI.

- 1- ENIR
- 2- LA TOUR DU MERLE
- 3- LOGEMENTS COMMUNAUX
- 4- TRANSPORT
- 5- GEMAPI

Attachés aux moments de rencontres et d'échange, l'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous inviter à la traditionnelle cérémonie des vœux à la population qui se tiendra le dimanche **20/01/2019 à 11h30 au Centre Culturel**. En clôture nous partagerons ensemble le pot de l'amitié.

"Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Noël et de Nouvel An"

Le Maire, Joël VERA





1- PROJET ENIR

“Ecole Numérique innovante et Ruralité”

► La rectrice de la région Occitanie, Béatrice Gille, a rencontré les écoliers de CM1 et CM2 dans leur activité de programmation de petits robots.

Jeudi 18 octobre 2018, Monsieur le Maire Joël VERA et Madame AUSSARESSE Françoise, Directrice de l'école élémentaire ont reçu et accompagné : Madame GILLE Béatrice (Rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités), Monsieur TOROSIAN Charles (Inspecteur général de l'éducation nationale), Monsieur Florent MASSEGLIA (chercheur à l'Institut national de recherche dédié aux sciences du numérique).

Ils sont venus à l'école Joseph Delteil de Saussan, pour assister à des ateliers de codage et de programmation numérique et ont pu échanger avec l'équipe pédagogique investie dans cette action, en particulier Monsieur BLANCAS Yanis, pilote de cet atelier. Ces ateliers ont été préparés conjointement avec la conseillère pédagogique de circonscription Béatrix Vincent.



Le projet de notre école **“Code2learn/Learn2code”**
“Coder pour apprendre/Apprendre à coder”

Les nouveaux programmes de l'Ecole nous invitent à initier les élèves aux activités de codage, d'algorithmique, de programmation.

C'est dans ce contexte que l'école de Saussan souhaite poursuivre et amplifier son engagement dans un projet innovant intitulé **“Code2learn/Learn2code”** qui vise l'appropriation de premières compétences en codage et en programmation et la pédagogie nécessaire pour un usage actif et citoyen du numérique.

Le codage est ici envisagé comme élément de citoyenneté. Coder fait partie des usages du numérique. Ce n'est pas une activité neutre. En effet, réaliser et publier une application est une activité qui devient de plus en plus accessible pour un mineur un tant soit peu motivé. Le pouvoir sur les objets connectés et, in fine, sur les personnes conférées à ceux ou celles qui maîtrisent quelques éléments de programmation engendre de fait des responsabilités et des devoirs auxquels tout citoyen se doit d'être sensibilisé sous peine de commettre des fautes ou des dommages lourds de conséquences, c'est un des buts du projet.

Au-delà des simples activités de codage, c'est tout un cheminement intellectuel et des croisements interdisciplinaires qui sont en jeu la résolution de problèmes, la démarche d'investigation (essais/erreurs), les compétences langagières, la coopération, la structuration de la pensée mais aussi la formation de l'esprit critique, de l'esprit scientifique et une part d'éducation à la culture numérique sont convoqués dans la mise en œuvre des activités du projet.

► Une initiative qui a été rendue possible grâce

D'UNE PART

A notre participation à l'appel à projet ENIR "Ecole Numérique Innovante et Ruralité" lancé dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités (Comité interministériel pour la ruralité du 20 mai 2016) en but de soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales.

Accompagner spécifiquement les territoires ruraux pour faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires.

Soutenir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire.

Favoriser la continuité entre l'école et le collège dans les territoires et, le cas échéant, des projets partagés entre collège(s) et écoles.

Identifier les stratégies et outils nécessaires au déploiement du numérique éducatif dans les bassins ruraux.



ET D'AUTRE PART

A l'acquisition de :

- Pour l'école élémentaire :
2 cameras USB HUE HD Pro, 1 pack education 10 THYMIO II, 2 robots THYMIO II, 1 challenge pack THYMIO.
- Pour l'école maternelle :
2 x 6 blue-bots + station d'accueil, 1 barre de programmation blue-bot, 1 tapis bee-bot alphabet, 1 tapis bee-bot photo découverte, 1 tapis bee-bot contes, 1 tapis bee-bot/blue-bot HT1464.

A l'engagement financier de l'Etat à hauteur de 2000 € et de la municipalité à hauteur de 2000€.



2- LA TOUR DU MERLE

Lors de la réalisation du projet d'extension de la zone artisanale nous avons fixé à l'aménageur, acquéreur des terrains, deux conditions :

- La création d'un Plan Urbain Partenarial "PUP"
- L'obligation de préserver la tour du Merle élément patrimonial. (Inscrite au PLU en emplacement réservé C8)

Cet édifice était implanté sur des terrains privés, assiette foncière du projet, acquis par l'aménageur. Son état exigeait une mise en sécurité puisqu'il présentait à moyen terme un risque d'effondrement partiel. Une situation incompatible avec la proximité de nouvelles constructions.

Nous nous sommes appuyés sur les préconisations faites

lors des études préliminaires de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager "ZPPAUP" de sauvegarder cet élément patrimonial et sur la visite in situ d'un représentant des services de la Direction Régionale des Affaires culturelles "DRAC".

Il a donc été convenu que cet édifice, implanté sur le domaine privé, serait conservé et l'aménageur a inclus le coût de sa réhabilitation dans le budget des travaux généraux d'équipements.

► Les travaux de réhabilitation :

La tour a été débarrassée de toute la végétation qui détériorait sa structure, ses abords et l'intérieur ont été nettoyés.



Photo 1

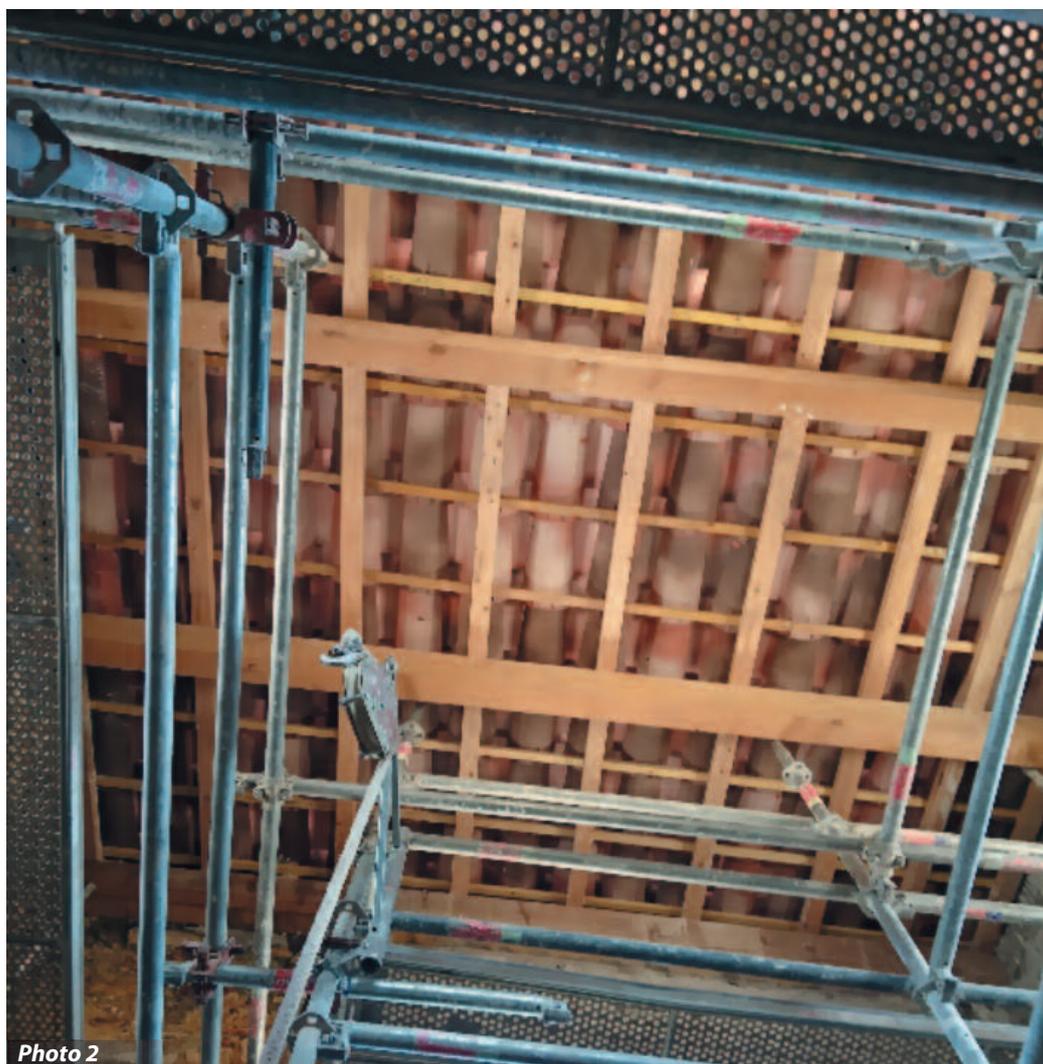
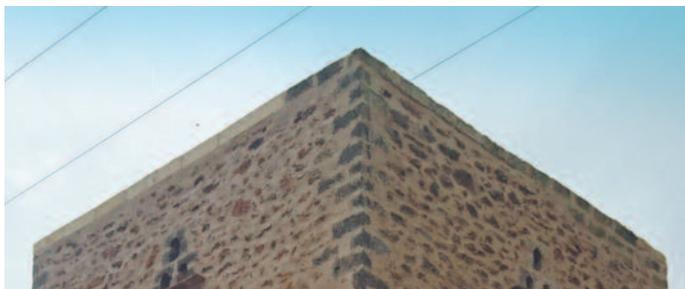


Photo 2

Lors du nettoyage intérieur nous avons découvert les vestiges d'un revêtement de sol en galets de rivière qui a été préservé.

Décroutage de l'ensemble des façades, traitement de la fissure en façade sud qui éventrait le bâtiment horizontalement, pour conforter la structure (photo1), jointoiement des pierres restées apparentes. Sur les parois intérieures des engravures nous donnent l'indice de la présence d'une charpente et son implantation intra structurelle. Elle est reconstituée en charpente bois, et tuiles canal vieilles (photo2).

Sur les abords extérieurs ont été découverts les blocs de pierre taillés identiques à ceux qui constituent partiellement l'arase haute dite "acrotère". Des nouveaux blocs de pierre ont été taillés dans la même nature de pierre et aux dimensions de ceux existants pour compléter le périmètre du bâtiment.



Des trous en pieds de murs ont été l'indice de descentes d'eau pluviale qui servaient d'exutoire à un cheneau intégré puis traversaient la structure pour les rejeter à l'extérieur du bâtiment. Des éléments originels surement en terre cuite mais malheureusement disparus ont été reconstitués en zinc.



La porte originelle du bâtiment a fait l'objet d'un diagnostic par un ferronnier d'art qui a confirmé favorablement notre souhait de la conserver. Après des travaux de réhabilitation elle a retrouvé sa place et son état rouillé a été conservé, traité et vernis. Elle est préservée des intempéries pour de longues années.



Une large allée piétonne arborée s'ouvre sur la rue du Pouget et rejoint la tour. L'emprise du bâtiment sera cloturée sur trois faces par un élément de ferronnerie préservant l'accès des abords.

Bravo à l'entreprise FERRINI pour le soin particulier qu'elle a mis dans le respect de redonner à cet ouvrage son apparence et sa fraîcheur originelle. Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'entreprise FERRINI est réputée pour son savoir-faire dans le domaine des ouvrages d'art et du patrimoine. Le travail de la pierre fait partie des activités fleuron de l'entreprise.

3- LOGEMENTS COMMUNAUX

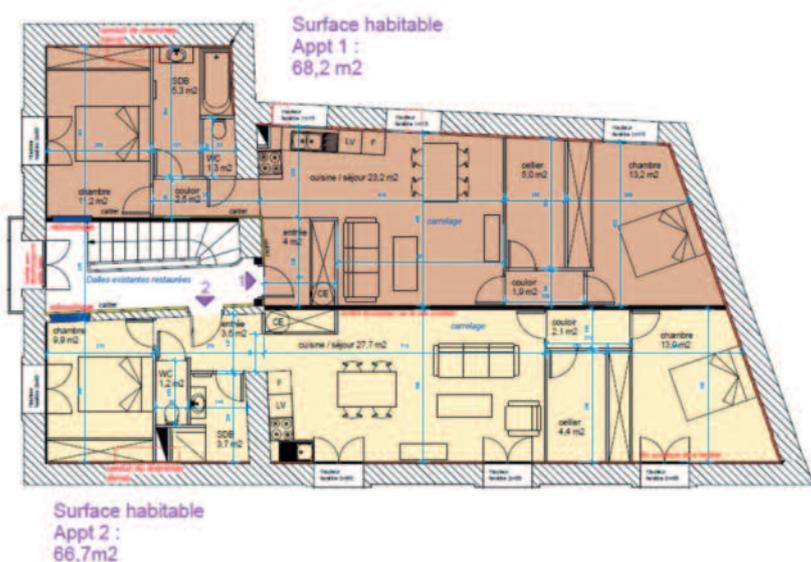
La réhabilitation des 3 appartements communaux de type T3 est terminée.

Les appartements situés au premier étage, sans ascenseur, de bâtiments publics au centre du village sont disponibles à la location.

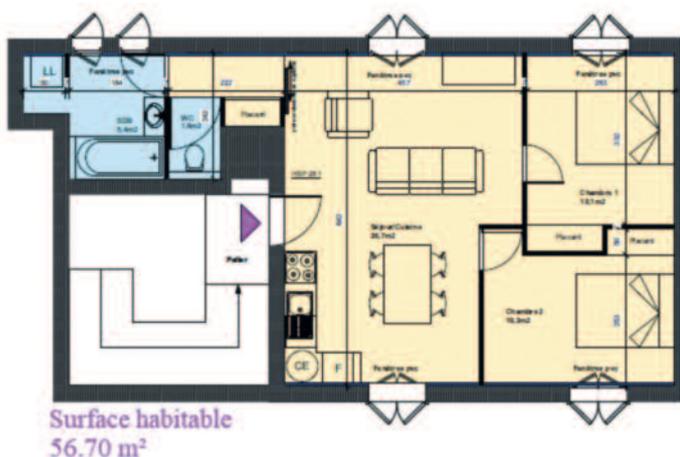
Si vous souhaitez vous positionner sur ces locations n'hésitez pas à retirer un dossier en mairie auprès de Mme Muriel Ganga. Le dépôt d'un dossier ne garantit pas l'attribution d'un logement.

Une commission statuera après l'étude de toutes les candidatures.

► Rue du Colombier : 2 logements T3



► Rue de la Mairie : 1 logement T3



4- TRANSPORTS

Délibération 3M du 22/02/2017 :

Lancement de la procédure de mise en concurrence pour la désignation du nouveau délégataire pour la gestion de la délégation de service public portant sur les services de transport public urbain.

Délibération 3M du 27/11/2017 :

Avenant pour prolonger de 6 mois le contrat actuel TAM/TRANSDEV afin de finaliser la procédure visant à l'attribution d'une nouvelle DSP "Délégation de Service Public" pour la gestion des services de transport public urbain.

Délibération 3M du 31/05/2018 : Approbation du choix de la société anonyme d'économie mixte Transports de l'agglomération de Montpellier (TAM) pour la gestion de la délégation de service public portant sur les services de transport public urbain.

► Les projets

Concernant notre secteur ouest Montpellier, cette délibération prévoit dans une seconde phase au second semestre 2019 le déploiement de l'ensemble du nouveau réseau de la Métropole. Ce nouveau réseau permettra une amélioration de l'offre de transport

pour l'ensemble des communes avec notamment : une refonte du réseau de l'Ouest Métropolitain et la transformation de la Ligne 38 (Cournonsec / Cournonterral / Montpellier) en ligne structurante.

Dans cette refonte la création d'une nouvelle ligne (32) Saint-Jean-de-Védas /Fabrègues /Saussan avec la liaison tant attendue à un pôle d'échange situé sur le rond-point de Pignan sur la D5.

Dès lors, cette ligne permettra un accès aux lignes 38 et 34 à Pignan, l'accès au TRAM et aux lignes 20 et 33 à Saint-Jean-de-Védas.

"C'est un petit pas pour la Métropole, mais un pas de géant pour Saussan".

Une négociation s'ouvre, sur la possibilité, pour cette ligne 32, de revoir les fréquences de bus en heures creuses et la possibilité d'un bus plus tardif en heures de pointe après 18h30 soit 19h00.

Actuellement les fréquences retenues sont :

- En heure de pointe de 7h00 à 9h30 et de 16h30 à 18h30, un bus toutes les 30 minutes.
- En heures creuses de 9h30 à 16h30 un bus toutes les 90 minutes.



5- TAXE GEMAPI, DEFINITION

La taxe GEMAPI "gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations", connue sous le nom de taxe inondation, est une taxe additionnelle aux impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, CFE), facultative, applicable dans certaines collectivités de communes. Comment est-elle calculée ? Quel est son montant ? Locataire ou propriétaire, qui va payer ? Explications.

Service 0,06 €/min + prix appel

		Commune :							Total des cotisations
partement :		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	
TF 2018					16,37 %	0,652 %	7,68 %		
Taux 2017		37,94 %			16,37 %	0,647 %	7,68 %		
Taux 2018		37,94 %							
Adresse					2919	2919	2919		1828
Base Ⓞ		2919			478	19	224		
Cotisation		1107							
Cotisation lissée Ⓞ									
Adresse									
Base Ⓞ									
Cotisation									
Cotisation lissée Ⓞ									
Cotisations					472	19	221		1828
2017		1094			478	19	224		
2018		1107							
Variation		+1,19 %			+1,27 %	0 %	+1,36 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total d cotisativ

► Qu'est-ce que la taxe GEMAPI ?

La taxe GEMAPI est un impôt local, dû par certains contribuables pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des métropoles et collectivités de communes en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI, d'où le nom de la taxe), des compétences récemment transférées par l'Etat.

Apparue en 2015 sous François Hollande, la taxe GEMAPI s'est généralisée à partir de 2018, lorsque les

compétences en question sont obligatoirement (sauf cas particuliers) devenues du ressort des groupements de communes.

En application de l'article 1530 bis du CGI (Code général des impôts), la loi permet aux collectivités de communes de lever la taxe GEMAPI, mais son instauration est facultative, les dépenses correspondantes pouvant être financées sur leur budget général. De plus, certains élus locaux hésitent ou rechignent à mettre en place une telle taxe, estimant que les contribuables sont

suffisamment mis à contribution par ailleurs. Juridiquement parlant, les regroupements de villes et villages pouvant lever la taxe sont dénommés établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

► **Taxe additionnelle à la taxe foncière et à la taxe d'habitation**

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle, qui s'ajoute à la **taxe foncière** sur les propriétés bâties (TFPB), à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), à la **taxe d'habitation (TH)** et à la cotisation foncière des entreprises (CFE). Une colonne dédiée à la taxe GEMAPI figure dans les avis d'imposition à ces impôts locaux, mais elle est vide si la commune ou la collectivité de communes n'a pas voté sa mise en place.

Le produit de cette taxe est voté chaque année par la métropole avant le 1^{er} octobre pour recouvrement l'année suivant. Elle est perçue uniquement par celle-ci pour les besoins financiers propres à ses dépenses GEMAPI ou pour financer sa cotisation au syndicat mixte auquel elle a délégué tout ou partie de sa compétence. La taxe GEMAPI est ce que l'on appelle une taxe affectée (elle ne peut servir à autre chose que la gestion des milieux aquatiques ou la prévention des inondations).

Le paiement de la taxe GEMAPI s'effectue auprès de la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP), administration chargée de son recouvrement, en même temps que les quatre impôts locaux auxquels la taxe d'additionne.

► **Une taxe issue des lois MAPTAM et NOTRe**

La taxe GEMAPI a été instaurée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, à l'article 56, qui organise le transfert de compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Cette loi a été complétée par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), décalant le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018 et assouplie par la loi du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI.

“En séance ordinaire du 27 septembre 2017 le conseil métropolitain a approuvé l'instauration de cette taxe.

A l'issue d'un vote à main levée la délibération a été adoptée à la majorité des voies exprimées (4 abstentions et 24 votes contre dont Saussan).”

Fixation du produit MMM 2018 : 3M€

Fixation du produit MMM 2019 : 3M€

► **Taxe inondation, qui paye ?**

Qui va payer la taxe GEMAPI ? Pour qui la loi prévoit-elle des exceptions ? En principe, et si une délibération de l'intercommunalité a prévu son instauration, toute personne soumise à l'un ou à plusieurs des impôts locaux suivants est redevable de la taxe GEMAPI :

- taxe d'habitation : propriétaire occupant, locataire, propriétaire de résidence secondaire
- taxe foncière : propriétaire occupant, propriétaire bailleur, propriétaire foncier
- CFE : entrepreneur individuel, société, loueur meublé non professionnel ou professionnel.

La taxe est due même si l'intercommunalité a délégué tout ou partie de la compétence GEMAPI à un ou plusieurs syndicats mixtes.

Toutefois, le droit fiscal accorde une **exonération** de taxe GEMAPI aux organismes HLM et à leurs occupants. Ainsi, une personne locataire d'un logement social et soumise à la taxe d'habitation n'est légalement pas redevable de la taxe GEMAPI.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Montpellier Méditerranée Métropole

Par arrêté n°MAR 2018-0281, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, du 21/11/2018 au 04/01/2019 inclus (soit 45 jours consécutifs), portant sur la révision du SCoT de la Métropole. Cette révision est motivée par la mise en avant de nouveaux enjeux et objectifs sur le territoire :

- Préserver et reconquérir l'exceptionnelle richesse environnementale pour mieux la valoriser ;
- Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer ses effets, en cohérence avec les territoires voisins ;
- Se préparer aux évolutions démographiques prévisibles et aux besoins qu'elles génèrent ;
- Accompagner le développement économique pour qu'il soit créateur de richesse et d'emplois.

Il s'agit en outre d'intégrer les évolutions récentes du contexte national et local, ainsi que les enseignements tirés de l'évaluation du SCoT en vigueur.

Le projet comporte une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

Par décision n°E18000121/34 en date du 15/10/2018, la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Président :

- Monsieur Christophe METAIS, Général de corps d'armée, 2° section.

Membres titulaires :

- Monsieur Jean JORGE, Ingénieur divisionnaire des T.P.E, retraité,
- Madame Claudine Nelly RIOU, Inspecteur départemental des services fiscaux, retraitée,
- Monsieur Georges RIVIECCIO, Colonel de l'Armée de Terre, retraité,
- Monsieur Frédéric SZCZOT, Architecte DESA urbaniste, retraité.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- D'une part sur support papier, dans les lieux suivants, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :

- Siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus, Montpellier), du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Hôtel de Ville de Montpellier (1 Place Georges Frêche), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (19h le jeudi)
- Mairie de Pérols (Place Carnot), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
- Mairie de Pignan (Place de l'hôtel de ville), du lundi au

vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (16h le vendredi)

- Mairie de Castries (2a rue Plan du Four), du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h30 à 18h (17h le vendredi)
- Mairie de Saint Georges d'Orques (4 Avenue de Montpellier), du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)
- Mairie de Clapiers (5 Grand-Rue Marie Lacroix), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (19h le mardi)

- D'autre part, sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

- Enfin, un poste informatique installé à l'accueil du siège de Montpellier Méditerranée Métropole sera mis à disposition du public, du lundi au vendredi de 8h à 18h, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles. Le public pourra adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet :

- D'une part sur support papier, dans les lieux précités, sauf les jours fériés et jours de de fermetures exceptionnelles ;

- D'autre part sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites à M. le Président de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête - projet du SCoT révisé

de la Métropole - Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2 ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-1019@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles écrites reçues par les membres de la commission d'enquête lors des permanences visées ci-dessous seront consultables

au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>).

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique et sur le registre dématérialisé seront consultables à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

• SIÈGE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE

MÉTROPOLE

mercredi 21/11/2018 9h - 12h
 lundi 10/12/2018 9h - 12h
 samedi 15/12/2018 9h - 12h
 vendredi 04/01/2019 14h - 18h

• HÔTEL DE VILLE DE MONTPELLIER

Mercredi 19/12/2018 14h30 - 17h30

• PÉROLS

Mercredi 21/11/2018 8h30 - 12h
 Mercredi 12/12/2018 8h30 - 12h
 Vendredi 04/01/2019 13h30 - 17h

• PIGNAN

Vendredi 23/11/2018 9h - 12h
 Lundi 10/12/2018 13h30 - 16h30
 Vendredi 04/01/2018 9h - 12h

• CASTRIES

Mercredi 21/11/2018 14h30 - 17h30
 Samedi 15/12/2018 9h - 12h
 Vendredi 04/01/2019 14h30 - 17h30

• SAINT GEORGES D'ORQUES

Mercredi 21/11/2018 14h30 - 17h30
 Lundi 17/12/2018 9h - 12h
 Vendredi 04/01/2019 9h - 12h

• CLAPIERS

Mercredi 21/11/2018 9h - 12h
 Mercredi 12/12/2018 14h30 - 17h30
 Vendredi 04/01/2019 15h - 18h

La personne responsable du projet de SCoT révisé de Montpellier Méditerranée Métropole est Monsieur Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès de Mme. Julie GUIROY et M. Romain THIEBAUT, de la Direction Projet et Planification Territoriale (DiPPT) au 04.67.13.48.72, du lundi au vendredi de 9h à 12h30, et de 13h30 à 18h, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, remis au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, seront tenus à disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, ainsi que dans les 6 lieux listés dans le tableau ci-dessus et à la Préfecture de l'Hérault, aux heures habituelles d'ouverture

des bureaux au public. Ils seront également consultables, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole

(<http://www.montpellier3m.fr/enquetespubliques>)

et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1019>.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé de la Métropole, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Président de la commission d'enquête, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

LISTE ÉLECTORALE : CE QUI CHANGE

► La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales.

Cette réforme va faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédente. Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, **la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019.**



COMMISSION CULTURE, ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE

Jean Bernon, Bernard Grenier, Sylvain Landier, Gabriel Risso

CULTURE

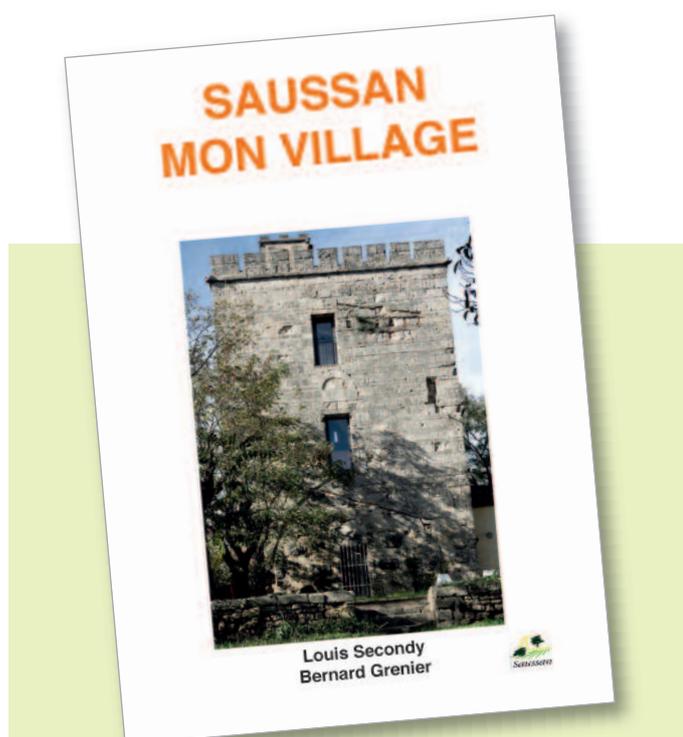
EVÉNEMENT CULTUREL

La Métropole a fait son cirque à Saussan

Plusieurs interventions ont permis aux enfants de découvrir le cirque. L'équipe leur a présenté les caractéristiques du cirque contemporain ainsi que ses différentes disciplines. Cette présence fut accompagnée d'une résidence d'artiste avec la compagnie BlaBla productions. Enfin un spectacle fut donné aux élèves de maternelle le 14 décembre. Le coût de ce spectacle a été pris en charge par la Métropole dans le cadre de la Métropole fait son cirque.

► LIVRE "SAUSSAN MON VILLAGE"

Les trois quarts ont été vendus ce qui a permis de ne pas pénaliser les finances de la commune. Aucun nouveau tirage n'est prévu. Alors si vous avez envie d'en offrir à vos proches pour Noël profitez des derniers qui restent.



► GOUTTIÈRES

Une réunion champêtre a permis d'insérer dans le collectif de nouvelles personnes, de proposer des réflexions sur la suite à tenir et sur un guide des dauphins. Un jeu de piste a été réalisé par l'ALAE avec les scolaires.

► ASSOCIATIONS

Avec des cours et des manifestations, nos associations contribuent à la connaissance et au développement des arts et de la culture sur notre commune.

PEINTURE / DESSIN



- ▶ **IMPULSION** : samedi
- ▶ **ATELIER PEINTURE / DESSIN Foyer Rural**
Enfants : le vendredi - Adultes
Ados : le samedi

POTERIE ET MODELAGE

- ▶ **EMPREINTE ET TERRE** : lundi

ATELIER CARTON

- ▶ **FOYER RURAL** : samedi 1/mois

HISTOIRE DE L'ART

- ▶ **FOYER RURAL ATELIER DU REGARD** : 1 fois/mois

MUSIQUE

- ▶ **GUITARE** Foyer rural : les jeudi et vendredi
- ▶ **PIANO** Foyer rural : le lundi
- ▶ **INTERNOTE** : le mercredi



CHANT

- ▶ **ATELIER VOIX ET CHANT POUR TOUS**
Le mardi

DANSE

- ▶ **KDANSE**
Jazz : lundi - mardi - mercredi
Classique : le mercredi
- ▶ **D'AICI D'ALAI**
Danses occitanes : le jeudi



CONFERENCES

- ▶ **L'OLIVIER**
plusieurs conférences sur l'année

LIVRES



- ▶ **LA BIBLIOTHÈQUE** est animée par une association de bénévoles appelée "La Joie de lire". Le prêt de livres est gratuit, la bibliothèque est aussi un lieu d'animations, notamment avec les scolaires et d'expositions diverses. Lundi, mercredi et vendredi de 17h/19h, et chaque 2^{ème} samedi du mois de 10h/12h - pendant les vacances scolaires seulement les mercredis de 17h à 19h.

COLLECTIONNEURS

- ▶ **CLUB VÈNE ET MOSSON**
diverses expositions notamment philatélistes.

PATRIMOINE

- **L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC ARTISANALE**
a permis de remettre en état un colombier tombé en désuétude.



ENVIRONNEMENT

Des dégradations d'origines diverses perturbent le vivre ensemble de la commune. Chacun d'entre nous se doit de respecter notre environnement et ses habitants. Changer ses habitudes demande toujours un gros effort, mais le résultat est remarquable. Voici quelques rappels de règlements.

► **DÉCHETS**

Les poubelles publiques ne sont pas destinées à recevoir des sacs de déchets personnels. Eviter de jeter papiers, canettes, et mégots à filtre dans le village. Les filtres sont polluants. "Les filtres à cigarettes se dégradent très lentement : un à deux ans en moyenne. Et l'un de ses composants, l'acétate de cellulose, est un plastique qui met plus de dix ans à se décomposer. 5 600 milliards de cigarettes fabriquées chaque année sont dotées de ces filtres, et les deux tiers finissent dans la nature." (L'Express)

► **TROTTOIRS**

Rues et trottoirs sont des lieux publics. Personne ne peut se les approprier. Les trottoirs sont faits pour les piétons. Se garer dessus rend difficile une circulation protégée pour les enfants, les poussettes, les handicapés. A éviter aussi des poubelles qui bloquent le passage. Par ces négligences certaines rues de Saussan deviennent

dangereuses lorsqu'on se déplace à pied. La place de l'Eglise a été restaurée. Eviter de la dégrader en se garant dessus ou sur ses marches.

► **CHIENS**

De plus en plus des rues et des espaces verts du village servent de déversoir aux déjections canines. Respecter les lois. La divagation d'un animal est interdite selon l'article R.622-2 du Code pénal. Le ramassage des déjections de son animal est obligatoire.

La commune devrait se doter rapidement de deux points "Toutounet" :

- 1 place de la fabrique - 1 parking des pénitents

► **BRUITS**

Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants sont réglementés dans le temps. Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

► **VÉGÉTATION**

Le brûlage des déchets verts chez soi est interdit pour des raisons de sûreté (incendie) et de salubrité publique (fumée). Ces déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie.

Il importe à chacun de tailler ses arbres ou haies donnant sur rues ou trottoirs pour éviter toute gêne de circulation de voitures ou de piétons.

► **MURS DE CLÔTURE DES MAISONS**

Il appartient à tout propriétaire de les crépir. C'est une obligation. Les murs laissés en parpaings sont très souvent sujets à graffitis. Moins un village est entretenu plus il subit des détériorations.

► **CHEMINS VICINAUX**

Ils sont de plus en plus la proie de décharges sauvages. Elles altèrent le travail des agriculteurs et découragent les promeneurs.

Le respect de notre urbanisme et de notre vie quotidienne dans le village sont des éléments essentiels pour maintenir la qualité de vie de tous.

Pour tous renseignements sur les spectacles

Commission culture : Facebook saussan culture
Site Internet de la mairie : www.saussan-herault.fr

**Janvier - Juillet
2019**

Le Goût des Autres

***18 janvier 20h* Bibliothèque**

Nuit de la lecture

25 janvier 21h

M.C Boyadjian et son Quintet

22 février 18h30

Les Rég salopes

22 mars 21h

Les Chemins de Compostelle

12 avril 21h

Airs d'opéra

8 juin 21h

Total Festum : Les Raskas

19/20/21 juillet

Festival Herbes Folles

**Salle des Trobars
Centre Culturel**

Entrée Libre

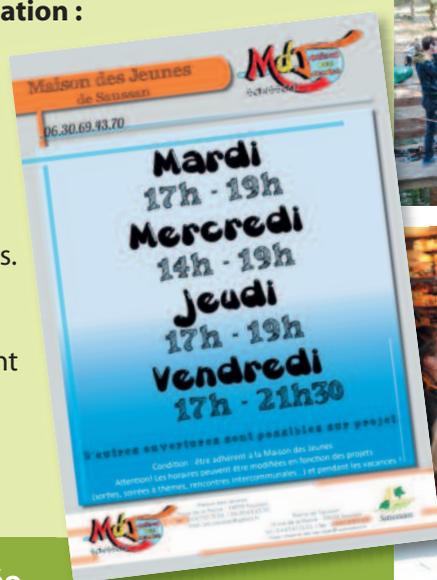


LA MAISON DES JEUNES EN QUELQUES MOTS

*La Maison des Jeunes est un espace pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans et en priorité issus de la commune.
C'est un local ouvert à la sortie de tes cours et pendant les vacances scolaires...
L'adhésion annuelle de 15€ est obligatoire pour venir à la MDJ.*

PROJETS DE LA MAISON DES JEUNES

- ▶ **Ateliers artistiques** : dessin, street-art, customisation d'objet, théâtre, cirque, bricolage (modules, jeux de société...)...
- ▶ **Ateliers sportifs** : sports collectifs et individuels, nouveaux sports...
- ▶ **Multimédia** : jeux vidéo, montage photo, court-métrage, stop-motion,...
- ▶ **Soirées à thème** : jeux de société, cuisine & repas, vidéo-débat, tournoi billard & baby-foot, remue-ménages... inter génération, inter culturel...
- ▶ **Soirées partagées** : inter génération, inter culturel...
- ▶ **Sorties** : escalade, patinoire, futsal, cinéma, bivouac...
- ▶ **Chantier-loisirs** : embellissement d'espaces communaux, création de mobilier...
- ▶ **Camps** en gestion directe.
- ▶ **Participation à la vie locale.**
- ▶ **Actions de sensibilisation** : la différence, la prévention, l'environnement, la santé...
- ▶ **Rencontres intercommunales** culturelles et sportives.
- ▶ **Stages culturels** : théâtre, cirque, texte & enregistrement hip-hop...
- ▶ **Séjours intercommunaux** : ski, pleine nature...



RETOURS DE VAC



Depuis la rentrée Théo est venu renforcer l'équipe MDJ-ALSH-ALP. Et depuis le mois d'Octobre, la MDJ accueille une stagiaire Bapaat Yvana, qui fait le bonheur des grands de la MDJ et des petits de l'ALP et l'ALSH.





Contact

Maison des Jeunes

10 rue des Pénitents - 34570 Saussan
06 30 69 43 70 • prj.saussan@yahoo.fr



Suivez les actualités sur la page
Maison des Jeunes de Saussan

CHANCES D'AUTOMNE... EN PHOTOS





Les séjours neiges et skis

du 3 au 9 mars 2019
Cournorsec - Lavérune - Murviel-les-Montpellier
Saussan - St Georges d'Orques - St Jean de Védas



Cela fait plus 12 ans maintenant que nous mettons en place des séjours à la neige entre nos six communes. Des enfants qui ont participé dès l'âge de 6-7 ans, sont maintenant des adultes et parfois des animateurs qui prennent en charge des groupes actuels. Il nous a apparu important de rappeler dans cette plaquette que nos actions, tel que les séjours avaient un sens, et une certaine cohérence dans l'accompagnement de l'enfant dans son devenir d'adulte.



Les coordos des communes.

Les Séjours ski intercommunaux

se dérouleront du 3 au 9 Mars 2019 à St Léger les Mèlèzes :

- Séjour neige pour les 6/7 ans
 - Séjour ski pour les 8/11 ans
 - Séjour ski en semi-autogestion pour les 11/14 ans
 - Et, à Aiguille (Queyras) :
 - Séjour en autogestion pour les 14/17 ans
- Tarif 470€

Renseignements et inscriptions auprès de la MDJ
Jordane Madeuf - 06 30 69 43 70



ALSH LA GALINETTE



Fidèle à ses objectifs l'ALP (périscolaire) a participé à la semaine bleue (semaine nationale pour la reconnaissance de ses aînés du 8 au 12 octobre). Les relations intergénérationnelles restent un axe majeur des valeurs défendues par l'équipe ALP.

A cette occasion, des papis et mamies ont participé à l'action.

Ils sont venus partager avec les enfants le repas de midi (maternelle et élémentaire). Nous avons eu le plaisir d'échanger sur les différents jeux :

- des ateliers pâte à sel
- jeux de société, pétanque...

Un magnifique moment de partage. Qui était le plus heureux ?

Merci beaucoup à eux.

Rendez-vous l'année prochaine.



Contact : BANQ Corinne Directrice - ALAE/ALSH La Galinette Pl. Joseph Delteil - 34570 Saussan • 06 72 23 81 63

CRÈCHE PLUME ET BULLE

Après la fermeture estivale, la crèche associative Plume et Bulle a réouvert ses portes le 21 août !



Lors de la dernière Assemblée Générale, le bureau de l'Association a été élu :

- Mme Monzo Cécile est notre nouvelle présidente.
- Mme Garcia Sofia est notre nouvelle trésorière.
- Mme Rueda Velez est notre nouvelle secrétaire.

Pour cette rentrée, place à la découverte par l'expérimentation : table lumineuse, bouteilles sensorielles, ateliers, "patouille" et transvasement ...!

Le partenariat avec la bibliothèque municipale a également permis à quelques enfants de participer au Festi'petits 2018 et de découvrir les contes du Vigan.



ECOLE MATERNELLE

Cette année l'école maternelle s'engage dans un "PARCOURS CIRQUE" grâce au partenariat entre l'Ecole, la Municipalité, des artistes circassiens, Le Domaine d'O et la Métropole.



► Les enfants vont découvrir le cirque contemporain à travers différentes étapes jusqu'au mois de février. Depuis le mois de septembre, les MOYENS et les GRANDS ont commencé leur parcours de découverte avec l'intervention de Laurie QUERSONNIER, programmatrice cirque du Domaine d'O.

Ils se sont rendus au Domaine d'O pour y découvrir les différentes salles de spectacle accompagnés par Valérie PICQ, responsable des relations publiques du Domaine d'O. Les grands ont commencé une correspondance avec un artiste circassien, Fabien COULON en classe avec leur enseignante.

La Municipalité a accueilli cet artiste en résidence sur la commune, dans la salle du Conseil Municipal, afin qu'il puisse préparer son futur spectacle et échanger avec le groupe des GS de l'Ecole.

Les enseignantes remercient la Mairie de Saussan, l'équipe du Domaine d'O et Fabien COULON pour ce partenariat riche d'enseignement pour les petits Saussannais ! Le parcours cirque se poursuivra au mois de décembre pour tous les élèves de l'école maternelle avec un spectacle de cirque contemporain accompagné d'une exposition au centre culturel du village.

La Directrice
Marion FABRE



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Tous les élèves ont repris le chemin de l'école début septembre et la rentrée s'est bien passée !

► Les activités à l'extérieur ont été denses pour ce premier trimestre.

Les classes de CP et CE1/CE2 ont bénéficié du cycle natation à raison de trois après-midis par semaine le lundi, mardi et jeudi et ce durant trois semaines, du 17 septembre au 4 octobre à la piscine de Cournonterral. Ces classes ont aussi commencé le cycle tennis tous les vendredis depuis le 28 septembre pendant dix séances.

Les CE2/CM1 ont débuté un cycle tambourin grâce à l'aide bénévole de Jean-Marie Chouilly et Jacques Landier. Leurs conseils avisés, leur patience et leur bonne humeur ainsi que le prêt du matériel par le club, nous permettent de belles séances le mardi de 14h à 15h !

Mais il n'y a pas que le sport dans la vie de nos élèves et ceux-ci ont pu aussi découvrir leur commune et son fonctionnement lors d'une rencontre avec Monsieur



le maire dans la salle du conseil de la mairie. Monsieur Véra a gentiment répondu aux questions de nos futurs citoyens.

Côté histoire, nos élèves ont pu visiter l'exposition sur les commerces de Saussan et ont été beaucoup intéressés par la représentation d'une épicerie ancienne avec le grilloir et le moulin pour le café, le service à huile et les vieilles affiches publicitaires !

Notre producteur André PRUNET :
SAUSSAN BIO

Les horaires d'ouverture sont variables en fonction
des saisons et de la production.

Pour les connaître consulter : <http://saussan-bio.fr>



Lundi au vendredi de 7h-13h et de 16h-20h
samedi de 7h30-13h et de 16h-20h
dimanche de 7h30 à 13h00 - Fermé l'après-midi

Coiffure Mixte
Monique Belmonte

OUVERTURE
de 8h à 19h
sauf le Lundi

10 rue de Belbezeth - 344570 SAUSSAN - 04 67 47 91 10

MOULIN DE L'OLIVETTE



6 AV. DU GAL DE
GAULLE
34690 FABREGUES
06.80.31.07.84
06.78.55.88.53

Pascale et Cyril
SORIA
Propriétaire
récoltant

MIELS et PRODUITS DE LA RUCHE
De nos ruches à vos pots, il n'y a qu'un pas...

MIELLERIE
Rucher de l'Estagnol
34570 SAUSSAN

VENTE DIRECTE À LA FERME
Du LUNDI au SAMEDI DE 10H à 19H

EN SAISON :
Ruches vivantes en expo

Chemin du Tourtorel - 34570 SAUSSAN - (route de Lavérune)
rucherdelestagnol@gmail.com - 06.13.56.86.85 / 06.78.30.80.60

www.rucherdelestagnol.com

CENTRE ÉQUESTRE PACHKA



**Superbe journée porte ouverte organisée
le dimanche 16 septembre à l'occasion de
la fête du cheval au centre équestre Pachka.**

Le beau temps était de la partie et les enfants
étaient nombreux à attendre leur tour pour faire
leur baptême poney et participer aux parcours et
jeux organisés à leur intention, le laser-game en a
séduit plus d'un !



Les démonstrations réalisées
par les élèves du club ont
attiré les promeneurs autour
de la carrière. Enfants en
démonstration de pony-games,
adultes pour le carrousel,
jeunes pour le dressage et la
voltige, cavaliers de compétition
pour le saut d'obstacle : tous
étaient contents de partager
leur sport.

Les promeneurs ont pris plaisir à découvrir les
commerçants et artisans installés dans la pinède :
douze stands se côtoyaient dans la joie et la
bonne humeur. Agréable ambiance où chacun
a pu se détendre et où botes d'équitation
côtoyaient les paniers des clients venus faire leurs
courses au marché.

Le midi, les odeurs de "paella" et de "macaronade"
aidant, les tables furent prises d'assaut et Pascal
et son épouse durent jongler avec les assiettes
pour satisfaire tout le monde. A l'apéritif les
assiettes de charcuterie de taureau de Camargue
et fromages avaient été bien appréciés pour
accompagner le vin du domaine de Blanville et la
bière brassée de Lavérune.

Marie et Stéphane remercient leurs voisins le
producteur Arnaud bio et la Miellerie "Rucher de
l'Estagnol" ainsi que tous les commerçants qui les
ont accompagnés pour cette journée, toutes les
familles qui sont venues à leur rencontre et tout
particulièrement Mr le Maire qui a encouragé et
permis la réalisation de cette belle initiative.

Contact : Centre équestre Pachka

Route de Lavérune - 34570 SAUSSAN
www.ce-pachka.fr

ÉTAT CIVIL

ILS SE SONT MARIÉS

GORO Brice, Mansour
et AGNEL Manon, Aurore, Herminie
 le 21 juillet 2018

ILS SONT ARRIVÉS

GARDEY DE SOOS Gustave, Basile, Aimé
 le 8 octobre 2018

CANADAS Manon, Chloé
 le 27 septembre 2018

PANOS Mila, Zofia, Marité
 le 16 septembre 2018

GENSAC Gabriel, Louis
 le 7 septembre 2018

*Toutes nos félicitations
 aux heureux parents*

IL NOUS A QUITTÉ

THOMAS Martial, Jean, Edmond
 le 14 septembre 2018

*Toutes nos condoléances
 aux familles*

LA PISE À LUDO
La pizza qu'il vous faut !
 OUVERT TOUS LES SOIRS DE 18H00 A 21H30
 Fermé le mardi
 Tél. : 07 78 70 39 05



LIVRAISON GRATUITE

isabelle
**COIFFURE MIXTE
 A DOMICILE**



Secteur d'Activité
SAUSSAN
 ET VILLAGES AUTOURS

N°SIRET: 514 655 547 **TEL/06.29.45.46.87**




**SON MARCHÉ CAMPAGNARD
 LE DIMANCHE MATIN**
 Ce marché est habituellement
 ouvert de 7h00 à 13h00.
 Ces horaires peuvent varier en
 fonction de la météo
 et de la saison

Emmanuel B
Coiffure Mixte
 Bijoux fantaisies et accessoires
 Spécialisé en coiffures de mariées et de soirées

15 Bis rue du Colombier
 34570 SAUSSAN
 04.67.47.31.04

**PAUSE MASSAGE
 BIEN-ÊTRE**

Massage ayurvédique (Indien)

Abhyanga Visage
 Amma pieds
 Reiki

Alexandre, Anne-Marie
 1 Rue Balbozoth
 Saussan

Tel: 06.47.49.41.91



SEPTEMBRE 2018



16 septembre

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Jean-Pierre Rose nous a gratifié du montage d'une épicerie ancienne.

OCTOBRE 2018



5 octobre

LES AUTOMNALES DU LIVRE
L'édition le papillon Rouge a présenté sa large palette d'écrits sur les régions.

19 octobre

CINÉ CLAP

Tout le talent de l'acteur Jean-Pierre Bacri et de la réalisatrice Agnès Jaoui.



NOVEMBRE 2018



9 novembre

LE QUATUOR EN CÉVENNES

Un grand plaisir d'écouter ces quatre musiciennes virtuoses.



11 novembre

CENTENAIRE, un mémorial à ces millions de morts pour que la paix en Europe se poursuive.



EMPREINTE & TERRE

Farandole des animaux

SAMEDI DIMANCHE
10H00 À 18H00

24 | 25
NOVEMBRE
2018

EXPOSITION SCULPTURES

VERNISSAGE
SAMEDI 24 NOVEMBRE À 12H00

CENTRE CULTUREL
SAUSSAN

24/25 novembre
EXPOSITION EMPREINTE ET TERRE
A la découverte des animaux :
des réalisations surprenantes !



17/18 novembre
EXPOSITION : LA NOUVELLE CALÉDONIE
Une belle approche illustrée de ce bout de France
très lointain.

DÉCEMBRE 2018

Flamenco
LUNARES

7 décembre
FLAMENCO
Saussan a vibré au rythme de l'Espagne.

domaine d'O
Montpellier 3M

LA MÉTRO FAIT SON CIRQUE

DU 17 NOVEMBRE
AU 15 DÉCEMBRE 2018

SAUSSAN
SALLE DES TROJANS

CH SCOM
BORBORYGMES

VENDREDI
14 DÉCEMBRE
9H30
(scolaire)

domaine d'o

IPérols

BALTHAZAR

PHILIPPE SAUREL
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

Montpellier
Métropole
métropole

14 Décembre
BORBORYGMES
fut un spectacle pour les enfants de maternelle
dans le cadre de la Métropole fait son cirque.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE "La Joie de Lire"

► NOUVEAUX LIVRES

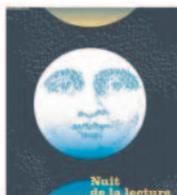
À DISPOSITION DES LECTEURS

- achat des dernières parutions (prix littéraires notamment),
 - nouveaux prêts de la bibliothèque départementale 'Pierres Vives'.
- Venez les découvrir et les emprunter.



► NUIT DE LA LECTURE

Nous vous invitons à partager vos bonheurs de lecteurs en choisissant une page, un paragraphe, une phrase, à lire pour la "Nuit de la lecture" le **vendredi 18 janvier 2019, rendez-vous à la bibliothèque à 20h.**



Vous pouvez venir lire ou simplement écouter, nous terminerons par la tisane de l'amitié

► SOIRÉE "RÉGALADES" AUTOUR DU THÈME "LE GOÛT DES AUTRES"

Désormais, en février, c'est l'équipe de la bibliothèque

qui assure l'animation culturelle du mois.

Vous serez informés de la date exacte par affichage et annonce du site internet de la municipalité.

Nous proposons une soirée lectures, soupes d'ici et d'ailleurs ainsi qu'un film.

Programme détaillé et demande d'inscription vous seront communiqués courant janvier.

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE

- les lundis, mercredis et vendredis de 17 à 19h, le 2^{ème} samedi du mois de 10h à 12h, soit les 12 janvier et 9 février 2019.
- pendant les vacances scolaires le mercredi de 17h à 19h.

L'équipe de la bibliothèque

vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Qu'en 2019, les livres soient pour tous les lecteurs une source de plaisir, d'évasion, de sagesse.



Contact : Tél : 04 67 47 50 33 - Courriel : bibliotheque.saussan@wanadoo.fr

APESA *Liste des représentants APESA élus le 12 octobre 2018 pour siéger aux Conseils d'Ecole*

MATERNELLE

► Titulaires :

Emilie Turelier, maman d Léane (GS)

Alexia Perez, maman de Victoire (GS)

► Suppléants :

Coralie Rouvier, maman de Rébecca (GS)

Janie Achard, maman de Claris (PS)

ELÉMENTAIRE

► Titulaires :

Audrey Nannini, maman de Raphaël (CE1)

Fabien Bonnet, papa d'Axel (CM1)

Janie Achard, maman de Virgile (CM2)

Olivier Pradel, papa de Loris (CE2)

► Suppléants :

Caroline SERRA, maman d'Alice (CE2)

Sandrine Soulié, maman de Fabien (CM2)

Stéphanie Baldini, maman d'Enzo (CE1)

Marion Ferriz, maman de Kris (CE1)

Pour toute question, réflexion ou proposition en lien avec les écoles, vous pouvez vous

adresser directement aux membres suscités, ou bien nous contacter par mail : apesa.saussan@gmail.com

► Le bureau :

Présidente : Sylvie Turpin

Trésorière : Sylvie Guardiola

Secrétaire : Audrey Nannini

Petit rappel : tous les bénéfices générés par les différentes actions menées par APESA tout au long de l'année sont reversés intégralement aux deux écoles. Ceci a permis de financer en partie l'achat de matériel pédagogique et/ou de participer aux frais de sorties scolaires.

Un grand MERCI donc à ceux qui se délestent de quelques deniers lors des manifestations mises en œuvre de concert avec les enseignants et les enfants telles que Marché de Noël, Marché aux Fleurs, "Opérations Chocolats" à Noël et à Pâques. Les élèves de Saussan vous en sont reconnaissants et vous souhaitent de Belles Fêtes de fin d'année.

APESA et les élèves de Saussan vous en sont reconnaissants et vous souhaitent de Belles Fêtes de fin d'année !

Contact : APESA Centre Culturel - Place de la Fontaine - 34570 SAUSSAN - apesa.saussan@gmail.com

DES NOUVELLES DE KDANSE

L'association Kdanse entame sa 8^{ème} année d'existence.

Nous sommes fières d'avoir résisté contre vents et marées aux diverses embûches qui rythment la vie d'une petite association telle que la nôtre.

Notre passion pour la danse, en permettant l'accès pour tous en maintenant des prix stables et des facilités de paiement, recruter des professeurs diplômés, vous proposer un spectacle de qualité à la fin de l'année....

C'est ce qui nous anime encore aujourd'hui. Mais jusqu'à quand ?

Il semblerait que cela ne soit plus suffisant face à la multiplication des activités proposées sur le village à des prix sur lesquels nous ne pouvons nous aligner.

Si nous avons démarré il y a 8 ans avec plus de 60 adhérents, aujourd'hui nous en avons 45, donc moins d'heures de cours pour nos professeurs, et moins d'argent pour faire tourner l'association. Tant que nous pourrons rémunérer nos professeurs, nous maintiendrons des cours à 3 ou 4 élèves. Mais là aussi, jusqu'à quand ?

"La danse n'a plus rien à raconter : elle a beaucoup à dire !" Maurice Béjart

Françoise Aussaresses,
Présidente de l'association KDANSE

NOUVEAUTE : COURS AU TICKET

Carte de 5 ou 10 cours

PILATES : 8€ le cours

RENFORCEMENT
MUSCULAIRE/STRETCHING
Cours du Lundi

8€ le cours

Cours du mercredi

5€ le cours 9€ les 2 cours

► LUNDI

19h - 20h30

Jazz Avancé

20h30 - 21h30

Renforcement musculaire /Stretching

► MARDI

17h - 18h

Classique enfants

18h - 19h

Modern Jazz préados

19h - 20h

Pilates

20h - 21h

Pilates

► MERCREDI

10h45 - 11h45

Classique préados

16h45 - 17h45

Eveil

17h45 - 18h45

Jazz enfants

19h - 19h45

Renforcement musculaire

19h45 - 20h30

Stretching

Le dimanche 9 décembre à 15h

Les enfants donneront une petite représentation du travail effectué depuis la rentrée. Kdanse offrira ensuite un goûter de Noël à ses élèves.



Contact : kdansesaussan@gmail.fr - 07 68 00 60 81

LE FOYER RURAL

Les informations depuis la rentrée :

- ▶ **L'ATELIER MOBILIER CARTON** : propose des stages 1 fois par mois, le **samedi matin de 9h à 13h**. Le nombre de participants est limité à 4 personnes par stage. Les prochaines dates sont les **samedis 15 décembre, 19 janvier, 2 février, 30 mars, 11 mai et 1er juin**. Vous devez vous inscrire 1 semaine avant sur notre adresse mail. Cette activité est ouverte aux enfants à partir de 8 ans ainsi qu'aux adultes. Il est possible de ne faire qu'un seul stage si vous effectuez un petit objet comme un miroir ou un cadre photo. Le tarif est de 30 euros par stage + 5 euros si vous n'êtes pas encore adhérent au Foyer Rural.
- ▶ **L'ATELIER D'HISTOIRE DE L'ART** : les ateliers ont lieu une fois par mois (inscriptions à l'année) le mardi de 18h30 à 20h15 et le jeudi de 19h à 20h45. Programme sur <http://atelier.du.regard.overblog.com>. Inscriptions au 04 67 69 56 23 ou par mail.
- ▶ **ANGLAIS ENFANTS** : cours complet.
- ▶ **COUTURE** : il ne reste qu'une ou 2 places le lundi matin et le jeudi après midi.
- ▶ **DO-IN** : Michelle Taylor, également praticienne en shiatsu, propose depuis 3 ans des cours de DO-IN à Saussan, 3 jours par semaine (lundi matin, jeudi soir et vendredi matin). Cette discipline asiatique d'amélioration du bien être s'effectue à travers des techniques d'automassages, d'étirements doux et de légères percussions corporelles. Il reste des places en particulier le lundi et vendredi matin.
- ▶ **FELDENKRAIS** : souvent couché pour se décharger des forces gravitationnelles, la méthode Feldenkrais est construite d'exercices simples, doux et variés. Il n'y a pas de modèles à imiter. Chacun suit les mouvements proposés de manière consciente, en accord avec son squelette et son système nerveux. On découvre en soi des aptitudes stimulantes et réconfortantes.
Vous apprendrez :
 - à mieux placer votre corps et à relâcher les tensions emmagasinées,
 - à bouger avec moins d'effort et plus d'efficacité,
 - à prendre conscience de votre respiration,
 - à déployer votre attention vers vous même.Il reste des places le **mardi à 19h10**.
- ▶ **GUITARE** : cours complet.
- ▶ **GYM PILATES** : il reste quelques places le **mardi soir**.
- ▶ **GYM ABDO-FESSIERS** : un nouveau cours le **mercredi soir à 18h45**. Il reste encore quelques places ainsi que pour le **samedi matin à 10h00**.
- ▶ **GYM RENFORCEMENT MUSCULAIRE / CARDIO TRAINING** : ce cours d'endurance permet de renforcer ses muscles et surtout le muscle cardiaque. Il reste des places le **vendredi soir à 17h35**.
- ▶ **JUDO ENFANTS** : il reste des places surtout le mercredi après midi.
- ▶ **PEINTURE/DESSIN** : il ne reste des places que le **jeudi à 17h30** pour des cours d'enfants. Le professeur va les chercher à l'école à 17h15.
- ▶ **PIANO** : il reste des créneaux horaires le **lundi entre 16h et 19h**. Ce sont des cours de 30 ou 45 minutes, à votre choix. Dans l'enseignement du piano depuis près de quarante ans, c'est petit à petit, vers le piano d'agrément, tous niveaux, tout âge, que Noëlle FLORACK dirige et anime ses cours. Ce qu'elle souhaite avant tout, dans son enseignement, c'est que les enfants et les adultes prennent du plaisir.
- ▶ **QI GONG** : les cours du **mardi matin 9h30/11h** se pratiquent en général à l'extérieur (au city stade sous l'église) sauf intempéries et les cours du **vendredi soir 19h15/20h45** en salle au centre culturel. Il reste quelques places aux 2 cours.
- ▶ **STEP** : il reste des places le **mardi soir à 19h10**.
- ▶ **YOGA** : la nouveauté de cette année, c'est un cours supplémentaire d'une heure le **vendredi à 16h30** et un changement de professeur le lundi soir. Il ne reste des places que le vendredi après midi.
- ▶ **ZUMBA** : il reste des places le **lundi à 16h45** pour le groupe des 4/6 ans (le professeur va les chercher à l'école à 16h30) et **à 18h15** pour les adultes. Vous trouverez le programme complet en mairie et à la bibliothèque ou sur le site de la mairie.

Notre Assemblée Générale a eu lieu début décembre à 18h au centre culturel. Un mail sera envoyé fin novembre aux adhérents pour préciser le jour et l'heure.

Pour tout contact : Tél / Fax : 04 67 69 56 23 - foyerrural.saussan@orange.fr

TAMBOURIN POUR TOUS A SAUSSAN

Le club a repris ses activités et propose aux enfants et aux adultes de découvrir et pratiquer le tambourin, comme un simple loisir ou comme un sport régulier.



► Ainsi, l'entraînement pour les adultes a commencé, et continuera le samedi matin à 10h30, tant que les conditions météo le permettront. Nous avons accueilli aussi sur le terrain les enfants de la classe de Mme Roustit (CE2 et CM1), pour une initiation en octobre et novembre ; les élèves ont apprécié beaucoup cette formation, ils progressent dans la maîtrise de ce jeu, et c'est avec plaisir que nous retrouverons les écoliers de Saussan au printemps 2019, pour une nouvelle session !

Rappelons que le tambourin, sport régional qui se développe actuellement dans d'autres pays européens (Italie, Espagne, Angleterre, Allemagne...), ne s'adresse pas qu'à des sportifs de haut niveau, il peut être pratiqué aussi comme un loisir, et il permet, dans la convivialité, d'entretenir sa condition physique tout en se distrayant dans un sport de groupe. Donc, n'hésitez pas à nous rejoindre, pour pratiquer le tambourin sport ou loisir !

Contact : Le club JTS (Joc-Saussan-Tambourin) 04 67 47 77 07 ou 04 67 47 82 24

TENNIS CLUB SAUSSAN



► Malgré une météo pluvieuse la saison tennistique bat son plein. Cette année deux équipes hommes ont été engagées en championnat senior, l'équipe 2 essentiellement composée de jeunes et de nouveaux compétiteurs se maintient en haut du tableau. Notre équipe féminine inscrite en Coupe d'Automne caracole, elle aussi, en tête de sa poule. Les enfants, quant à eux, vont bientôt attaquer les tournois "galaxie". Les cours adultes et enfants ont repris depuis mi-septembre, et le projet tennis-école, fort de ses années d'expérience, a été mis en place en

octobre pour les classes de Madame Aussaresses et Monsieur Raspaud. Les fêtes de fin d'année approchent et nos petits sportifs se retrouveront autour du gouter traditionnel fin décembre.

► Si le tennis vous tente, venez nous rencontrer ou faire un essai en contactant notre moniteur :
SOLNON Mathieu 07 86 28 39 47

Sportivement, Le bureau



ECOLE DE MUSIQUE L'INTERNOTE

L'école de musique associative intercommunale L'INTERNOTE poursuit ses activités musicales sur les communes de Fabrègues, Lavérune, Murviel-lès-Montpellier, Pignan, Saussan, et Saint-Georges-d'Orques.



► Notre Assemblée Générale, s'est tenue le samedi 1er décembre à 17h, dans la salle Lamouroux de Murviel-lès-Montpellier.

L'année s'annonce riche en concerts et spectacles !

Nos élèves se produiront le samedi 15 décembre 2017 à 18h en l'Eglise de Fabrègues (entrée libre).

Nous vous convions également à venir au concert - goûter de la nouvelle année, le samedi 26 janvier 2019, à 15h30, à la salle Thomas Jefferson de Saint-Georges-d'Orques (entrée libre).

Samedi 13 avril, nos élèves de piano, saxophone et guitare vous invitent à venir les écouter à partir de 17h30, au Centre Culturel de Saussan (entrée libre).

Nous vous attendons nombreux !!!



N'hésitez pas à nous contacter et à vous abonner à notre page Facebook !

Contact : L'INTERNOTE, Centre culturel Angel Perez, Rue Serive Mattei, 34570 Pignan • 04 67 47 92 88 • asso.internote@orange.fr

PROGRAMME CENTRE CULTUREL 15 DÉCEMBRE 2018 AU 28 FÉVRIER 2019

DECEMBRE

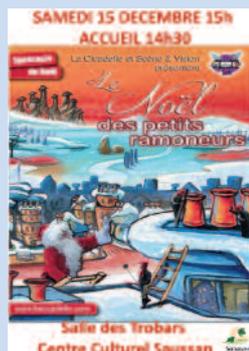
**Samedi 15 réception
à partir de 14h30**
SPECTACLE DE NOËL
DES ENFANTS

► **“Le Noël des
petits ramoneurs”**

à 15h présenté par “La Cicadelle”

A la fin du spectacle, le père Noël viendra rendre visite aux petits Saussannais et un goûter sera offert par la municipalité.

Salle des Trobars - Centre Culturel



Mardi 18 dans la matinée

► **Visite du père Noël à la maternelle**

Comme chaque année le père Noël rendra une visite surprise aux enfants de la maternelle.

JANVIER

Dimanche 13 à 12h

► **Repas des aînés**

Comme chaque année, la mairie et le CCAS de la commune invitent ses aînés de soixante-cinq ans et plus à un déjeuner animé. Un moment de pure convivialité et de partage.

Salle des Trobars - Centre Culturel



Vendredi 18 à 20h

► **Nuit de la lecture**

À cette occasion, chacun(e) est invité(e) à un partage de textes “coups de cœur”. Vous pouvez venir lire ou simplement écouter. Cette soirée se terminera par la tisane de l'amitié.

Bibliothèque - Entrée libre

Dimanche 20 à 11h30

► **Vœux du Maire**

Le maire et son conseil municipal convient chaleureusement la population à la traditionnelle

cérémonie des vœux à la population qui se tiendra le dimanche **20/01/2019 à 11h30**. En clôture nous partagerons ensemble le pot de l'amitié. Nous serons heureux de vous y rencontrer.

Salle des Trobars - Centre Culturel - Entrée libre

Vendredi 25 janvier à 21h
JAZZ

**Marie-Claire BOYADJIAN
et son quintet**

**“The” Jazz Lady Marie
Claire BOYADJIAN**

est accompagnée par :

Jean-Jacques MESLEM

au piano, Gérard SAUREL

au saxophone alto, François

MINTRONE au trombone,

Jacques BERNARD à la

contrebasse et Mickael SANTANASTASIO à la batterie.

Marie Claire BOYADJIAN a sillonné l'Europe, et

bien sûr les plus grands festivals de jazz en France,

à Antibes, Montreux, Genève, Cannes, Cap d'Ail,

Juan les Pins, Megève.

Salle des Trobars - Centre Culturel - Entrée libre



FEVRIER

LES REGALADES

Au goût des autres

Vendredi 22 Février

18h30

18H30
Lectures «Le goût des autres»

19h30
Soupes d'ici
et d'ailleurs

20h30
Cinéma : un grand film

Salle des Trobars

Centre Culturel

Inscription repas : 04.67.69.24.05

Bibliothèque de Saussan

Vendredi 22

(l'heure vous sera communiqué
courant janvier)

► **Les régalaides**

Soirée “Régalaides”
autour du thème “Le goût
des autres”. Désormais,
en février, c'est l'équipe
de la bibliothèque qui
assure l'animation
culturelle du mois. Nous
proposons une soirée

lectures, soupes d'ici et d'ailleurs ainsi qu'un film.

Programme détaillé et demande d'inscription vous
seront communiqués courant janvier.

MAIRIE

13 rue de la Mairie 34570 SAUSSAN
Tél. : 04 67 47 72 32
Fax : 04 67 47 68 03
Mail : mairie-de-saussan@wanadoo.fr

HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h30 à 12h & de 15h à 17h30
Le mercredi matin : 8h30 à 12h

*La permanence du samedi de
M. Le Maire et celle de l'urbanisme se fera
sur rendez-vous*

SCOLAIRES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
04 67 47 77 49
ÉCOLE MATERNELLE
04 67 47 78 97
CANTINE
06 77 17 30 78

BIBLIOTHÈQUE : 04 67 47 50 33
ACCUEIL LOISIRS ENFANCE : 06 72 23 81 63
MAISON DES JEUNES : 06 30 69 43 70

CCAS : Mme Muriel GANGA
Sur rendez-vous : 04 67 47 72 32 (horaires d'ouverture de la mairie)
Sauf pendant les vacances scolaires

LA POSTE : 04 67 47 99 23

Du lundi au vendredi de 8h à 11h / Le samedi de 9h à 11h

POLICE MUNICIPALE : 04 99 64 63 65 / 06 71 58 43 52

NUMÉRO D'URGENCE

Pompiers : 18
S.A.M.U : 15
Police secours : 17
Urgences sociales : 115
Centres antipoison : 04 91 75 25 25
Pharmacie de garde : 3237 (facturé 0,34€/mn)
Gendarmerie de Saint-Jean-de-Védas : après 19h00,
composer le 04 67 99 45 70

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Appelez au préalable pour prendre rendez-vous à la maison de
l'agglomération de Pignan 04 67 50 49 51

VIE PRATIQUE

Tous les articles ou autre demande sont à envoyer impérativement à : lejournaldesaussan@orange.fr
N'hésitez pas à visiter et consulter le site Internet de notre commune : www.saussan-herault.fr

Date de parution	Date limite de réception des articles
15 mars	5 février
15 juin	5 mai
15 septembre	5 août

De la terre à la pierre
faire éclore la vie



Sélectionner les meilleurs emplacements, c'est la base de notre engagement pour offrir un cadre de vie de qualité.

Forts de notre expérience, nous aménageons des terrains à bâtir optimisés, valorisant le patrimoine foncier de tous nos clients.

AMÉNAGEUR D'EXPÉRIENCE, PROMOTEUR DE CONFIANCE


ANGELOTTI
GROUPE IMMOBILIER

angelotti.fr • 04 67 15 51 15